

Contribution n°4

Projet d'Excellence Territoriale

La présente contribution fait suite à une sollicitation et une demande d'avis de Cap Calaisis sur le Projet d'Excellence Territorial.

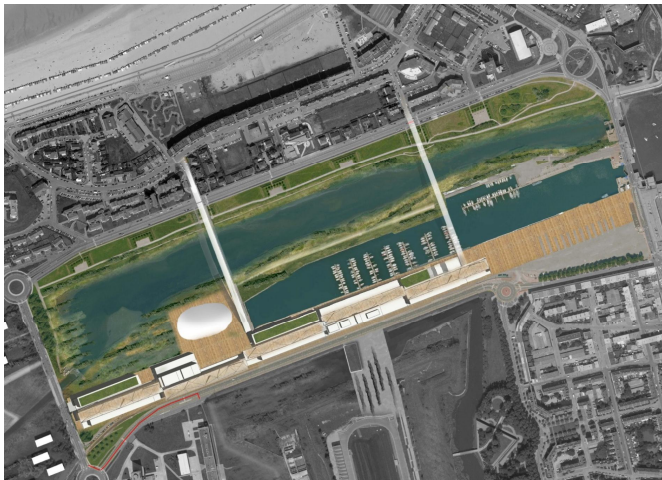
La réflexion sur ce projet s'est développée au travers de deux réunions. Une première, liée à la présentation technique du projet par Céline Dufy de CAP Calaisis, a cristallisé des interrogations fortes sur certains aspects (Palais des Congrès, cohérence avec le reste du territoire et les autres projets existants).

Monsieur le Président de « CAP Calaisis » a donc été sollicité pour une intervention en Assemblée Plénière du Conseil de Développement afin de compléter l'information de ses membres. La présente contribution est le reflet des réflexions portées par les participants lors de ces deux réunions.



Excellence territoriale et territoire

Le projet a été présenté dans son exhaustivité. Toute une partie a été perçue positivement par le Conseil de



Développement, notamment celle relative à l'habitat : la création de deux éco-quartiers Asfeld Sud et Coubertin, sur un principe de mixité sociale, cher aux membres du conseil. Principe cohérent avec les diagnostics territoriaux qui font apparaître la nécessité de rééquilibrer la sociologie de la ville de Calais par l'apport de catégories socioprofessionnelles plus aisées.



La politique énergétique basse consommation, les déplacements doux sans voirie traversante, l'optimisation de la gestion des déchets ont retenus l'attention du Conseil dans la mesure où ils améliorent le cadre de vie des habitants.

Sur le plan des transports, le projet apparaît réfléchi pour accepter les flux de population sans favoriser la voiture, notamment grâce à un transport en commun en site propre et à une piétonisation importante.

Ce projet recueille l'assentiment des participants qui suggèrent d'y adjoindre une liaison avec la future ligne fluviale au départ du bassin de plaisance.



L'esplanade et les commerces, bordant le bassin de plaisance, participeront à la nécessaire liaison avec Calais Nord.

L'aménagement d'Asfeld Nord en parc urbain inondable et la poursuite de la promenade autour du bassin des chasses renforceront l'identité maritime du quartier, tout en participant à l'amélioration de l'environnement.

Reste à gérer au mieux la contradiction entre aménagements et restauration de la nature : il faut réussir à préserver la biodiversité et privilégier des structures s'intégrant le plus naturellement possible.

Si attrayante que soit la présentation du projet déposé dans le cadre de l'excellence territoriale, nous avons pu remarquer qu'aucun lien n'était formellement établi avec les zones avoisinantes, qu'elles soient situées sur CALAIS ou sur BLERIOT-SANGATTE. Le front de mer situé à 200 mètres n'était ainsi pas évoqué. Le zonage s'arrête au bassin du Paradis, aucune référence n'est faite au projet « CALAIS Port 2015 ».

Un projet peut-être séduisant en lui-même ; si sa cohérence et son lien fonctionnel avec les autres quartiers de la cité et les projets qui y sont liés ne sont pas développés, il peut vite devenir un exercice de style.

Les projets sont nombreux dans le Calaisis, on ne peut que s'en réjouir. Encore faut-il que leur impact, que leurs articulations soient lisibles et que leur pilotage concerté soit établi. Cette lisibilité est indispensable pour que les habitants s'approprient le projet.

Un Palais des congrès. Pourquoi ? Où ? Comment ?

Un point fort des débats a porté sur l'implantation d'un Palais des Congrès au sein du Projet d'Excellence Territoriale.

Pourquoi ?

Décision politique, le Palais des congrès est voulu outil de développement économique et, au-delà, élément qui identifie le territoire par sa qualité architecturale. Le Conseil en prend acte.



Le montant des dépenses engagées inquiète certains membres du Conseil. Les sommes annoncées sur cette opération, même en tenant compte des cofinancements, ne risquent-elles pas d'obérer à terme les capacités d'intervention financière de la Collectivité au détriment d'actions d'accompagnement des projets de développement économique du territoire ?

Le Palais des congrès s'il génère par lui-même des retombées en terme d'emploi, peut aussi, à l'instar d'autres en France, générer des déficits d'exploitation. Ceux-ci peuvent par contre devenir un investissement positif si on prend en compte l'impact sur l'activité économique, l'emploi des manifestations qui pourraient y être organisées : nuitées, restauration, services....

L'intégration de prévisions d'activité dans la réflexion est nécessaire pour asseoir la rentabilité globale du projet dans le long terme. Le Conseil souhaite être informé des résultats de l'étude en cours.

Où ?

Au gré des annonces dans la presse, le Palais des congrès « voyage » sur le périmètre du projet d'excellence territoriale. Si ce nomadisme a été envisagé dès le départ dans les hypothèses de travail, la décision finale n'aura pas les mêmes impacts selon le lieu

d'implantation, notamment pour ce qui concerne la gestion des flux et la valorisation des transports en mode « doux ».

L'installation sur le site du camping, liée à la difficulté de mobiliser rapidement les terrains initialement prévus, paraît de nature à réintégrer la plage dans la réflexion générale, elle implique cependant une attention particulière à l'intégration dans l'environnement.

Préservons la plage, l'un des gros atouts du territoire.



Le choix éventuel de ce site implique une réflexion connexe sur l'implantation d'un nouveau terrain de camping.

Il implique aussi une réflexion accentuée sur le lien avec le centre ville, et les autres éléments structurants de la Cité (Cité de la Dentelle par exemple). Comment éviter le flux de voiture ? Comment maintenir celles-ci à l'écart de la voie publique (parkings) ? Comment faciliter l'accès des utilisateurs piétons, par tous les temps ?

Au delà, ces problèmes de flux de proximité s'articulent avec les modes de transport dans le territoire communautaire : quel lien avec la gare TGV de FRETHUN, avec le trafic autoroutier, quel mode de gestion du trafic automobile dans le périmètre urbain (parkings relais) ?



La réflexion sur la gestion des flux nous apparaît incontournable, voire prioritaire dans sa mise en œuvre.

Le Conseil s'interroge sur le phasage de l'opération : le délai de réalisation du Palais des congrès, dont la première pierre est estimée à 2013 permet-il d'intégrer pleinement réflexion et début de mise en œuvre des infrastructures nécessaires à des flux de circulation maîtrisés ?

Monsieur le Président de CAP Calaisais a annoncé la mise en place d'une équipe de techniciens chargés notamment de suivre les problèmes de flux dans le territoire et propose que des contacts réguliers soient institués avec le Conseil de Développement.

Comment ?

Un palais des congrès, s'il a vocation à répondre à une demande extérieure au territoire (colloques, séminaires...) doit viser, non seulement à créer des retombées économiques pour les habitants du territoire mais aussi à offrir à ceux-ci un service nouveau.

Le Conseil est attaché à la notion de modularité permettant de recevoir des manifestations et spectacles pour lesquels les infrastructures actuelles seraient inadaptées.

La modularité doit tenir compte des infrastructures qui existent déjà sur le territoire : Espace Gambetta, Cité de la dentelle, Channel...une offre déjà largement mobilisée notamment par les entreprises, associations...

Pour permettre une complémentarité, et éviter une juxtaposition, le Conseil suggère un effort de rationalisation afin de s'assurer que les jauges retenues dans la nouvelle structure modulable soient complémentaires des jauges existantes. Elle pourrait justifier une réflexion globale sur les objectifs premiers de chaque structure afin d'éviter une redondance de l'offre.

Une concertation, voire un pilotage, est nécessaire pour éviter une concurrence commerciale entre différents équipements dont l'investissement et le fonctionnement sont financés par des fonds publics.

Si la nouvelle structure vise à attirer pour plusieurs jours une population importante, quels services au-

delà du site naturel préservé et d'un centre ville accessible facilement, offrirons-nous ?

Un Congressiste ne vient pas toujours seul : un conjoint peut l'accompagner comment s'occupera-t-il ? Un congressiste peut travailler tard le soir, quel choix de restauration aura-t-il à 22 heures ? S'il utilise une structure hôtelière périphérique, comment y accèdera-t-il passé une certaine heure ? Si se glissent parmi eux quelques étrangers, quels équipements et services d'interprétariat proposerons-nous ? L'accueil de ce type de population suppose une action commerciale forte basée sur une offre globale incluant structurel, culturel et naturel et capacité d'adaptation des partenaires de proximité.

Dans l'intérêt du Calaisais et du bien-être du congressiste, il est nécessaire de mobiliser, bien en amont, l'ensemble des acteurs du territoire pour participer à la réussite de ce projet (acteurs économiques, commerciaux, culturels, touristiques...).

Ces données doivent être intégrées dans le cahier des charges du porteur, quel qu'il soit, de la structure.



Pour tout contact

Conseil de Développement
de l'Agglomération du Calaisais
76, boulevard Gambetta - 62100 CALAIS
Tél : 03.21.19.55.60 - Fax : 03.21.19.55.09
conseildededeveloppement@agglo-calaisais.fr



Contribution n°1 : Cahier d'acteur Port 2015
Contribution n°2 : Diagnostic du Schéma de Cohérence Territorial du Pays du Calaisais
Contribution n°3 : Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence Territorial du Pays du Calaisais